

## FABER

### GARANTIE ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS

Tous les produits Faber sont garantis contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour l'acheteur d'origine pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat d'origine (sur présentation d'une preuve d'achat). Cette garantie couvre la main-d'oeuvre et les pièces de rechange. Faber, à sa discrétion, peut réparer ou remplacer le produit ou les composants nécessaires à la remise en état du produit. Pour obtenir un service sous garantie, contactez le revendeur chez qui vous avez acheté la hotte, ou le distributeur local Faber. Si vous ne pouvez pas identifier un distributeur Faber local, contactez-nous au (508) 358-5353 pour connaître le nom d'un distributeur dans votre région.

1. Appels de service pour corriger l'installation de votre hotte, pour vous indiquer comment utiliser votre hotte, pour remplacer ou réparer les fusibles de votre maison ou pour corriger le câblage ou la plomberie de votre maison.
2. Appels de service pour réparer ou remplacer les ampoules, les fusibles ou les filtres. Ces pièces consommables sont exclues de la couverture de la garantie.
3. Réparations lorsque votre hotte de cuisinière est utilisée pour un usage autre que domestique.
4. Dommages résultant d'un accident, d'une altération, d'une utilisation abusive, d'un incendie, d'une inondation, d'un cas de force majeure, d'une installation incorrecte, d'une installation non conforme aux codes de l'électricité ou de la plomberie ou de la documentation Faber, ou de l'utilisation de produits non approuvés par Faber.
5. Pièces de rechange ou coûts de main-d'oeuvre pour la réparation des appareils utilisés hors des États-Unis ou du Canada, y compris les hottes de cuisine Faber non approuvées UL ou C-UL.
6. Réparations sur la hotte résultant de modifications non autorisées apportées à la hotte.
7. Frais de déplacement et de transport pour le service des produits dans des régions éloignées, frais de ramassage et de livraison. Les hottes de cuisinière Faber doivent être réparées à la maison.

Cette garantie ne permet pas d'être indemnisé pour des dommages accessoires ou indirects, y compris, sans s'y limiter, des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs, des blessures personnelles/un décès injustifié ou la perte de profits. La garantie Faber est limitée aux conditions ci-dessus et à la période de garantie spécifiée dans les présentes et elle est exclusive. Sauf mention expresse dans le présent contrat, Faber décline toute responsabilité explicite ou condition implicite, représentation et garantie, y compris, sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques qui peuvent varier d'une province à l'autre.